

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2011

Présents : Annie BOULAIN, Marc BRIENT, Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger Larrodé, Patrice LAULOM, Corine LUX, Thomas PEYRES, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Christèle CORMIER, Yves COURET, Florence HOURQUEBIE, Jean Pierre LAUDINET.

Procurations : Christèle CORMIER à Corine LUX.

Secrétaire de séance : Pierre VENDRIOS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : subvention classe découverte.

Accord à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2011.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 18 novembre 2011

Le compte-rendu du mois de novembre sera représenté en janvier pour approbation.

Compte rendu des commissions

Voirie : le programme Numérué sera terminé en fin d'année ; il faudra envisager les futurs travaux de voirie pour l'année 2012.

Animation : colis du 3^e âge à distribuer, préparer réunion des vœux du maire.

Subvention classe découverte

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de Monsieur Masselin, Enseignant à l'école primaire pour un projet de classe découverte au mois de juin 2012.

Après avoir informé le conseil municipal du montage financier de cette opération, il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2000 € pour ce projet.

Groupement de commande fourniture de papier CCPO, CIAS et communes membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande qui pourrait être constitué avec le CIAS et les communes volontaires pour les années 2012 - 2014.

Monsieur le Maire précise que la Communauté des Communes du Pays d'Orthe serait le coordonnateur du groupement, mais que chaque membre du groupement sera chargé du suivi de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne, en application de l'article 8 VII 1^o du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire précise que la Communauté des Communes du Pays d'Orthe va créer une commission d'appel d'offres spécifique, chaque participant devra désigner un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commande avec le CIAS du Pays d'Orthe et les communes intéressées.

DE DESIGNER Madame la Présidente comme la présidente de la CAO spécifique pour ce marché.

D'AUTORISER Madame la Présidente à assurer les démarches nécessaires à la création du groupement de commandes et au lancement du marché public qui en est la conséquence.

Autorisation concession en forêt communale : assistance de gestion de l'ONE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la requête du club des archers de Saint Lon Les Mines qui sollicite l'autorisation d'installer un parcours de tir à l'arc composé de 19 cibles fixes et de 14 cibles mobiles en forêt communale dans les parcelles n° 1, 2 et 3 sections et parcelles cadastrales suivantes : AL 82, AM 1p, AM 28, AM 29p, AM38p.

Le club demande également l'autorisation d'implanter 37m² d'abri démontable en structure légère sans fondations destinés au stockage du matériel et des toilettes sèches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE l'association des Archers de Saint Lon à implanter cette concession pour une durée de 9 ans à partir du 01/01/2012 moyennant une redevance gratuite.

- Confie la rédaction du contrat à l'ONF qui s'engage, moyennant des frais de dossier de 90 € HT soit 107.64 € TTC recouverts auprès de la commune pour la durée de la concession, à :
- Etablir un projet de contrat entre la commune et le pétitionnaire,
- Transmettre le contrat approuvé aux différents signataires,
- Procéder à l'état des lieux contradictoire (initial et final)
- Communiquer à la commune les informations comptables à l'appui des demandes de prise en charge.

Indemnité de conseil pour le percepteur

Autorisation, à l'unanimité du Conseil, pour payer l'indemnité de conseil due au titre de l'année 2011, aux percepteurs qui se sont succédés pendant l'année.

Choix assurance du personnel

Monsieur Brient expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est soumis aux dispositions du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics, réglementation qui impose une mise en concurrence.

Considérant la procédure d'appel à la concurrence mise en œuvre en application de l'article 28 du Code des marchés publics,

Considérant la consultation du 21 octobre 2011,

Considérant les propositions de la CNP, GROUPAMA et GAN ASSURANCES,

Monsieur Brient propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la CNP et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec cette société du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

De retenir la proposition de la CNP,

De conclure avec cette société, pour une durée de UN AN à compter du 01/01/2012, un contrat au taux :

- de 5.85 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- de 1.65 % pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Avenant Fédération Nationale des CMR : tarif 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant au protocole d'accord de la FNCMR portant sur la modification du tarif de l'heure année pour **2012 soit 1759. 50 €**.

Monsieur le Maire rappelle que le temps d'intervention est de 3.50 heures /année à l'Ecole, ce qui représentera un coût de 6158.25 € pour la commune en 2012.

Approbation à l'unanimité

Point division propriété Monsieur PEYRELONGUE

Le découpage réalisé par le géomètre mandaté par la commune faisant apparaître 4 lots d'une surface approximative de 600 m² chacun est validé par le Conseil Municipal. Un acquéreur potentiel propose l'acquisition de 2 lots contigus. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et la commission d'engager la négociation sur une base de 120 000 € les 2 lots.

Recensement de la population 2012

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population Saint-Lonnaise se déroulera du 19/01 au 19/02/2012. Il sera effectué par Evelyne Gros et Sylvie Magno, sous la responsabilité des deux secrétaires de mairie.

Monsieur le Maire fait le point sur le coût de l'opération :

- salaires + frais de déplacement : 3700 €
- dotation forfaitaire : 2508 €
- reste à la charge de la commune : 1192 €

Point projet espace commercial

Monsieur le Maire refait l'historique du projet commercial : de la recherche et acquisition du foncier adéquat et des contacts avec différentes enseignes (Proxi, Casino...); Intérêt de plusieurs commerçants de St Lon les Mines pour être associés à ce projet d'ensemble (location ou achat d'un local attenant).

Après débat, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'étudier toutes les options concernant ce projet et les différentes subventions susceptibles d'être obtenues par la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet.

Questions et informations diverses

Un groupe d'artistes a sollicité la mise à disposition de la salle des sports pendant les vacances scolaires de février afin de préparer un spectacle. Pendant cette période ce groupe propose aussi d'organiser une initiation au trapèze à destination du centre de loisirs et des scolaires de la commune ainsi qu'un spectacle le 25/02/2012. Accord à l'unanimité.

A. BOULAIN

M. BRIENT

A. CHASSEUR

C. CORMIER
excusée

Y. COURET
Excusé

T. GUILLOT

F. HOURQUEBIE
excusée

E. LABASTE

J.P. LAUDINET
Excusé

R. LARRODE

P. LAULOM

C.LUX

T. PEYRES

P. VENDRIOS